



**ARRÊTÉ PORTANT
REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION PENDANT
LA DURÉE DES TRAVAUX
258 AVENUE DU LÉON
PAR DUBOST RÉSEAUX TP- DRTP SA**

L'Adjoint au Maire de DIZY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L 2213.1 à L 2213.6,
VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-25 et R 411-26,
VU la loi 82-213 du 02.03.1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, des Régions,
VU l'instruction interministérielle du 06/11/1992 sur la réglementation routière,
VU l'arrêté interministériel du 24/11/1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes articles R 432-5 et R 432-7,

Vu la demande du 09/07/2024 et reçue le 23/07/2024 en Mairie de DIZY, de M. Hervé ANCERET de l'entreprise DUBOST RESEAUX TP – DRTP SA – 45 Faubourg du pont – 89600 SAINT FLORENTIN, pour la dépose du massif accidenté et repose du massif pour l'éclairage,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires de sécurité et de tranquillité publique pendant la réalisation des travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : L'entreprise DUBOST RESEAUX TP – DRTP SA est autorisée à intervenir à partir du 29/07/2024 jusqu'au 11/09/2024, au niveau du 258 Avenue du Léon – 51530 DIZY, pour effectuer les travaux suivants : dépose de massif accidenté et repose du massif pour l'éclairage public.

Article 2 : L'empiètement sur chaussée sera de 3 mètres, et l'entreprise aura la charge de la signalisation appropriée et réglementaire, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de celle-ci :

- la signalisation devra rester obligatoirement en place jusqu'à la fin du chantier

Article 3 : Pour des raisons de sécurité, les riverains devront prendre toutes précautions utiles pendant la durée des travaux.

Article 4 : Cette modification de circulation sera matérialisée par la pose de barrières ainsi que la pose de panneaux de signalisation correspondants par l'entreprise DUBOST RESEAUX TP – DRTP SA.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- DUBOST RESEAUX TP – DRTP SA

Fait à DIZY, le 24 juillet 2024

L'Adjoint au Maire

François LOURDELET
(MARNE)



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802720134



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **ANCERET** Prénom : **Hervé**
Dénomination : **DUBOST RESEAUX TP - DRTP SA** Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **45 faubourg du pont**
Code postal **8 9 6 0 0** Localité : **ST FLORENTIN** Pays : **France**
Téléphone **0 6 0 8 3 7 7 9 3 5** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **peggy.gibier@drtp.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : **258** Extension : Nom de la voie : **258 Avenue du Leon**
Code postal **5 1 5 3 0** Localité : **DIZY**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **Dépose massif accidenté et repose massif pour l'éclairage public**
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁹⁾ :
Date prévue de début des travaux : **2 9 0 7 2 0 2 4** Durée des travaux (en jours calendaires) : **4 5**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **4 5** Date de début de réglementation **2 9 0 7 2 0 2 4**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue **3**
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **ST FLORENTIN** Le : **0 9 0 7 2 0 2 4**
Nom : **ANCERET** Prénom : **Hervé** Qualité :





(49.061278 3.970781);(49.061266 3.970799);(49.061232 3.970761);(49.061245 3.970740);(49.061278 3.970781);